

Réponse à consultation

Modalités d'articulation stratégique entre le mécanisme national de soutien à la production d'hydrogène décarboné, et le pilier domestique de la Hydrogen Bank

Résumé

La filière hydrogène salue le travail du Gouvernement pour insérer stratégiquement le mécanisme national de soutien à la production d'hydrogène avec le pilier domestique de la Hydrogen Bank. Il va de l'intérêt collectif de la filière de pouvoir augmenter les capacités totales d'électrolyse publiquement soutenues, ces subventions étant en large partie nécessaires pour la réalisation de décisions finales d'investissement (FIDs) sur la phase d'amorçage-massification de la filière.

La possibilité pour un même projet d'électrolyse d'être soutenu – sur des volumes d'hydrogène distincts – par le mécanisme national, et par la Hydrogen Bank, constitue une opportunité majeure, les acteurs industriels anticipant une forte compétitivité des projets français à l'échelle européenne du fait de la possibilité de fonctionnement à facteur de charge élevé (et donc le fait que les baisses de facteur de charge ne sont pas « subies » mais volontaires et doivent conduire à un gain de compétitivité : valorisations en effacements, arbitrages sur le marché spot, etc). De plus, la DG Climat vient de lever les doutes sur l'interprétation d'un point du cahier des charges de la 1^{ère} enchère H2 Bank : un projet n'a pas besoin de présenter une part minimale de 60% de RFNBOs sur son productible total, la seule requête est de respecter le plafond de 3,38kgCO₂/kgH₂ en moyenne sur l'ensemble de la production du parc. La possibilité théorique pour les projets français de s'insérer dans ce cadre est donc renforcée.

Réaliser cette opportunité d'articulation stratégique avec la H2 Bank est néanmoins conditionnée par un design du mécanisme, au niveau national, qui assure à la Commission européenne tout double-subventionnement sur les mêmes volumes. Cela impliquerait donc que le mécanisme national ne soutienne que les OPEX, sans soutien initial aux CAPEX, ce qui entraîne d'autres problématiques puisque cette aide CAPEX est soulignée comme particulièrement importante par nombre de porteurs de projets.

France Hydrogène formule ainsi les recommandations suivantes :

- Eclaircir la manière de répondre aux autres sources de risques de considération d'un double-subventionnement : exonération TURPE et mécanisme de compensation des coûts indirects du CO₂ particulièrement.
- Travailler à une concordance des calendriers entre tranches d'AO du mécanisme national, et de la Hydrogen Bank.
- **Conserver un régime flexible (possibilité de demander une aide CAPEX + OPEX, ou seulement OPEX), mais mettre en place une bonification dans les critères hors-prix, à hauteur de 3 points, pour les projets qui candidatent simultanément à la H2 Bank, sur a minima 35% du productible total du projet.**
- Investiguer, pour les projets qui ne recevraient pas d'aides CAPEX, un mécanisme complémentaire visant à faciliter l'achat des électrolyseurs sans renchérir le taux de financement projet.

1. Les autres risques de classification double-subventionnement

La réflexion structurante sur l'aide CAPEX ne peut être menée sans anticipation du traitement des autres sources de risque de classification d'un double-subventionnement.

L'exonération TURPE et le mécanisme de compensation des coûts indirects du CO2 (ICC) ne sont pas autorisés pour les volumes soutenus par la Hydrogen Bank. Par ailleurs, la filière souligne qu'il est essentiel que dans le cadre du mécanisme de soutien national, les porteurs de projets puissent inclure ces leviers dans leur calcul pour montant d'aide.

Il faut donc assurer que dans le cas d'un projet lauréat aux deux mécanismes, nous disposions d'une méthodologie adéquate pour appliquer les exonérations TURPE et ICC uniquement aux volumes soutenus par le mécanisme national.

S'il va de soi que les deniers économisés sur l'enveloppe Hydrogène de France 2030 par les lauréats H2 Bank vont permettre de financer la chaîne de valeur hydrogène, le montant des économies budgétaires réalisées par de tels projets sur l'absence de bénéfice des exonérations TURPE et ICC devraient pouvoir être réinvesties sur de nouvelles capacités hydrogène, ces leviers étant sinon des droits généraux pour les hyper électro-intensifs.

2. L'alignement des calendriers d'AO : un préalable essentiel à toute articulation stratégique avec la H2 Bank

Les porteurs de projets soulignent que toute réussite d'une éventuelle articulation stratégique avec la Hydrogen Bank, sera conditionnée par l'alignement des calendriers d'appels d'offres.

A titre d'exemple, si un projet candidatant simultanément aux deux mécanismes (en France sur la totalité de son productible futur, au niveau européen sur une part RFNBO de son productible) est d'abord déclaré lauréat à la Hydrogen Bank, alors ledit projet devra donner une garantie bancaire portant sur 4% du montant total de la subvention européenne. Or, l'équilibre économique des projets candidatant en France n'étant pas uniquement lié au productible RFNBO mais également à une part électrolytique bas-carbone, si ledit porteur de projet n'a pas de visibilité sur la valorisation de son productible bas-carbone (cas où les lauréats du mécanisme national ne seraient annoncés que plusieurs mois plus tard), il lui sera particulièrement difficile d'obtenir cette garantie bancaire.

Inversement, si un projet est d'abord déclaré lauréat au mécanisme de soutien national sur la totalité du productible futur, nous voyons un potentiel risque de disqualification à la H2 Bank (sur une part RFNBO du productible futur) dans le cas où les lauréats de la H2 Bank ne seraient annoncés que plusieurs mois plus tard.

L'alignement des calendriers pour l'annonce des lauréats apparaît donc nécessaire. Si un tel alignement est évidemment compliqué à avoir sur la 1^{ère} tranche d'AO, notamment du fait de la durée du dialogue concurrentiel, cela paraît réaliste à partir de la 2^{ème} tranche. Période pour laquelle nous pouvons donc d'ores-et-déjà planifier une annonce des lauréats en février 2025 (les lauréats du 1^{er} auction de la Hydrogen Bank seront annoncés en février 2024).

3. Traitement de l'aide CAPEX

Si la filière souligne l'importance de s'insérer stratégiquement dans le cadre européen, elle pointe également le bon design du mécanisme national de soutien national tel qu'initialement proposé, i.e pouvant porter sur les CAPEX et les OPEX. **Garder cette flexibilité est donc nécessaire, en laissant à la discrétion des porteurs de projets de demander un soutien limité aux OPEX, ou CAPEX-OPEX.**

Mais un tel cadre conduirait mécaniquement les porteurs à réaliser des demandes CAPEX-OPEX, et donc à miser uniquement sur le soutien national. **Par ailleurs, de manière globale la spécificité française représente**

une opportunité de compétitivité mais qui nous place dans une matrice décisionnelle amplement plus difficile que pour le reste des Etats européens. Schématiquement, dans les autres Etats (Suède excepté, et Finlande bientôt) n'ayant pas un mix électrique bas-carbone, les industriels vont concevoir des projets tendant vers le 100% RFNBOs. S'il existe également dans leur pays un mécanisme national de soutien, ils peuvent parfaitement adresser deux dossiers « jumeaux », l'un portant sur une aide CAPEX + OPEX au niveau national (et intégrant les exonérations coûts du réseau de transport et/ou ICC), l'autre portant uniquement sur les OPEX au niveau européen. Il s'agit ici juste d'une multiplication des chances en s'adressant à plusieurs guichets, mais le résultat à l'un n'est pas conditionné par le résultat à l'autre. Pour le cas français, le montant sur lequel candidate le porteur de projet au niveau européen est conditionné par sa réussite au niveau national sur la part électrolytique bas-carbone, sachant qu'une réussite au niveau national porterait sur la totalité du productible futur. Et il est fortement invraisemblable que des projets français fassent le choix, à date, de se positionner uniquement sur la H2Bank, n'ayant pas intérêt à concevoir un projet tendant vers le 100% RFNBOs compte tenu de la structure de marché anticipée en France. **Ainsi, alors qu'il y a un intérêt collectif de filière à se positionner sur les fonds européens pour financer plus de capacités en France, il ne ressort pas d'intérêt individuel à réaliser cette articulation stratégique.**

Nous proposons donc que soit mise en place une bonification dans les critères hors-prix du mécanisme national, à hauteur de 3 points, pour candidature simultanée à la H2 Bank, sur minimum 35% des volumes totaux du projet *[NB : les Terms&Conditions de la H2Bank requérant qu'a minima 60% des quantités d'électricité renouvelable (nécessaires à la production sur laquelle porte la demande d'aide) soient sécurisées en PPAs, une candidature d'un projet français à la H2Bank sur 35% du productible futur total implique de sécuriser a minima 21% des besoins totaux du projet en électricité via PPA renouvelable].*

Il apparaît important de préciser que cette valorisation de la présentation simultanée à des guichets européens est déjà réalisée par d'autres Etats (pas spécifiquement sur l'hydrogène), Allemagne particulièrement.

Cette bonification de 3 points implique un léger amendement à nos propositions initiales de critères hors-prix alternatifs (cf note de position de France Hydrogène sur le sujet), aboutissant à la grille suivante¹ :

¹ Pour rappel, le scénario optimal est celui dans lequel l'on réussirait à faire basculer le délai d'intervention sous 15 heures en critère d'éligibilité plutôt que de notation, renforçant ainsi son poids et « libérant » 6 points à ventiler sur d'autres critères hors-prix dans la notation.

Résumé des deux scénarios critères de notation hors prix

Scénario avec délais d'intervention (1) :

1. Bilan carbone des installations de production : 4 points
2. Contribution à la flexibilité du système : 7 points
3. Mise en service : 3 points
4. Délais d'intervention en cas de panne : 5 points
5. Sécurisation de l'offtake : 4 points
6. Contribution au développement des énergies renouvelables et bas-carbones : 4 points
7. Candidature simultanée à la H2 Bank : 3 points

Scénario optimal (2) :

1. Bilan carbone des installations de production : 6 points
2. Contribution à la flexibilité du système : 7 points
3. Mise en service : 3 points
4. Sécurisation de l'offtake : 6 points
5. Contribution au développement des énergies renouvelables et bas-carbones : 5 points
6. Candidature simultanée à la H2Bank : 3 points

4. Accompagnement au lancement des projets reposant uniquement sur une aide OPEX

Enfin, la filière appelle à identifier, pour les projets qui ne recevraient pas d'aides CAPEX, un mécanisme complémentaire visant à faciliter l'achat des électrolyseurs sans renchérir le taux de financement projet. Les avances remboursables étant considérées comme des aides d'Etat, il s'agirait d'investiguer l'opportunité de prêts à taux réduits, éventuellement géré par un organisme tel que BPI France.